



NOTE D'INFORMATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026

Nouméa, le 03 avril 2026.

Réf. : CNC/ML/rf/01/26.

Chers Membres,

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mardi 23 juin 2026 à 18h30**, au club-house de la Baie des Pêcheurs.

LES SORTANTS DU COMITE DIRECTEUR :

CETTE ANNEE, 4 POSTES POUR 3 ANS AU COMITE DIRECTEUR SERONT A POURVOIR ; LES SORTANTS SONT :

- Fabrice CHANDELIER
- Josselin DUPONT
- Shirley GERVOLINO
- Frédérick MIGNARD

L'APPEL A CANDIDATURE :

Aussi, un appel à candidature est lancé auprès des membres éligibles (ayant dix-huit ans au moins, jouissant de leurs droits civils, membres actifs de l'association depuis plus de deux ans et à jour de leurs cotisations et de leurs redevances) pour le remplacement du tiers sortant du Comité Directeur. La composition et les tâches qui incombent au Comité Directeur sont décrites dans nos Statuts et Règlement Intérieur et plus particulièrement les articles 11 à 17 des statuts et les articles II.1 à II.7 du Règlement Intérieur.

Si vous souhaitez présenter votre candidature, veuillez adresser une demande écrite au Président du C.N.C. avant **le jeudi 07 mai 2026 à 15h30, terme de rigueur.**

Il faudra, dans ce document, vous présenter en tant que membre du club, parler de vos attentes, exposer vos objectifs au sein du Comité Directeur en fonction de vos intérêts et de vos aptitudes. Ces informations permettront à l'ensemble des membres de faire leur choix au moment du vote qu'il soit par correspondance ou le soir de l'assemblée.



LE VOTE PAR CORRESPONDANCE :

Le vote par correspondance défini dans l'article XII.1 du Règlement Intérieur vous permet, de chez vous, de participer au :

- Vote du rapport moral du Président
- Vote du rapport financier du Trésorier
- Vote des autres résolutions inscrites éventuellement à l'ordre du jour
- Vote pour le renouvellement des membres sortants du Comité Directeur.

LA CONVOCATION A L'AGO :

Vous recevrez dans le courant du mois de mai un courrier avec divers documents concernant **l'AGO du 23 juin** :

- La convocation pour l'AGO
- La liste et la présentation des candidats pour le remplacement des membres sortants du Comité Directeur
- Le bulletin de vote et les enveloppes nécessaires à son envoi.

Nous vous donnerons toutes les informations utiles pour le vote, quel que soit votre mode d'expression (vote par correspondance, procuration ou vote lors de l'AGO).

Veillez croire, Chers Membres, en nos cordiales salutations.

Le Président,

Mathieu Landrieu